



Formation

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Durée : 21 heures (3 jours)

Effectif : De 3 à 8 participants



Pourquoi envisager cette formation ?

Monteurs, démonteurs et utilisateurs d'échafaudages de pied doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées conformément au Code du travail. La formation proposée tient compte des recommandations R408 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) définissant les référentiels de compétences.



Objectifs pédagogiques

Finalité de la formation :

- Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-après : montage avec console, montage porte à faux, montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès, potence, poulie à cliquets et corde de levage

Objectifs :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité



Profil des stagiaires

Pour qui

- Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du Code du travail
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes en situation de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 3 à 8 participants

Durée

- 21 heures (3 jours)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Formation assurée par un expert avec plusieurs années d'expérience, spécialisé dans la formation et titulaire d'une attestation de reconnaissance en tant que "formateur échafaudages de pied R408" délivrée par le réseau Assurance maladie risques professionnels / INRS

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés
- Apports théoriques
- Mises en situations pratiques en utilisant :
 - Des configurations d'échafaudages faisant appel au montage et démontage en sécurité collective (MDS) et d'autres nécessitant l'utilisation de protections individuelles contre les chutes de hauteur (EPI anti-chutes)
 - Un extractomètre pour vérifier les ancrages en façade
- Le temps de formation est ainsi réparti : 8 heures pour les parties théoriques et 13 heures pour les parties pratiques
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique
- Remise du Mémo Formation " Montage, utilisation et démontage des échafaudages " (Livret de 48 pages) à chaque stagiaire
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- La formation fait l'objet d'une évaluation des connaissances et des savoir-faire
- Évaluation des connaissances : Réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples (QCM) constitué de 25 questions réparties en 4 domaines de compétence
- Évaluation des savoir-faire : Réalisée lors d'application pratiques au plus proche de situations réelles de travail (montage, utilisation et vérification journalière)



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- Suivre la totalité de la formation et satisfaire aux évaluations des connaissances et des savoir-faire

Modalités d'obtention

- À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'organisme de formation leur délivre une attestation de compétence formation validant les acquis.

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- Sans objet



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Code programme : ECH-PMUV
Date de mise à jour : 2 janvier 2026